Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220127-DEL05_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°05/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **27 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND,** M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT,** M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY,** Anthony **NIAVET.

***Procurations** : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).*

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – AVIS DU CONSEIL.

Exposé du Maire

Par délibération du 25 septembre 2012, le Conseil a approuvé le Plan Communal de Sauvegarde applicable sur l'ensemble du territoire communal.

Ce document recense de façon précise les aléas, les enjeux, les moyens et l'organisation qu'il convient de mettre en œuvre au niveau communal pour répondre aux risques naturels, technologiques ou sanitaires. Il permet également de lister toutes les possibilités d'hébergement et de restauration dans l'hypothèse ou tout ou partie de la population serait amenée à être confinée ou déplacée.

Articulé autour de l'organisation des secours, des procédures d'accueil et d'assistance, des techniques de soutien logistiques et de remise en état des réseaux (électriques, téléphoniques, eau potable, assainissement), d'information de la population et des médias, le Plan Communal de Sauvegarde est un document obligatoire pour la gestion d'une commune.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220127-DEL05_2022-DE

Ce plan est également complémentaire du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) approuvé par le Conseil municipal le 10 septembre 2009.

Une première mise à jour avait été effectuée en 2019 et il convenait qu'une démarche identique soit réalisée compte tenu du renouvellement des Conseils Municipaux en 2020.

La présente mise à jour concerne principalement les points suivants :

- Actualisation de l'annuaire (changements équipe municipale et personnels communaux).
- Ajout de chapitres explicatifs (fonctionnement des différentes cellules).
- Remise en forme du document (pagination, sommaire).

Nous remercions Philippe ZUCCARELLO Maire-Adjoint, Sénaïd VELJAGIC Directeur des Services Techniques et Manon OLECRANO (stagiaire du lycée Paul Claudel à Villemoirieu) pour le travail effectué sur ce dossier par chacun d'entre eux.

Vous voudrez bien statuer.

Décision :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le Plan Communal de Sauvegarde et sa mise à jour rappelée dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 01 février 2022
Le Maire,

MAIRIE DE PONT-DE-CHERUY 38 (Isère)